



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2025

Date de convocation : 01/04/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril, le Conseil Municipal de La Chapelle Hermier dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10+3	Etaient présents : Sébastien PAJOT, Emmanuel MAREIX, Bernard LECOCQ, Sébastien CORNU, Chantal DESVARENNES, Dominique MERIEAU, Josette BOUCHEREAU, Christophe GAUVRIT, Patrice MECHIN, Benoît HERIEAU Etaient absents et excusés : Guy RAPITEAU pouvoir à Sébastien PAJOT, Sylvie LABBE pouvoir à Sébastien CORNU, Charles GARANDEAU pouvoir à Dominique MERIEAU Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Bernard LECOCQ a été élu secrétaire de séance

En application de l'Ordonnance n°2021-1310 et du Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

N°	Intitulé de la délibération	Approuvée
7	Budget annexe Le lotissement du stade : Approbation du compte financier unique 2024 et affectation du résultat	OUI
8	Budget principal : Approbation du compte financier unique 2024	OUI
9	Budget principal : Affectation du résultat 2024	OUI
10	Budget annexe Le lotissement du stade : Vote du budget primitif 2025	OUI
11	Budget principal : Vote du budget primitif 2025	OUI
12	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025	OUI
13	Attribution des subventions aux associations	OUI
14	Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits	OUI
15	Adhésion à l'Association Géo Vendée	OUI
16	Règlement et tarif des jardins partagés	OUI
17	Demande de subvention auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police	OUI
18	Tarif de salle pour les associations : la salle du tennis et le club house	OUI

Le secrétaire de séance,

Bernard LECOCQ

Le Maire,



Sébastien PAJOT